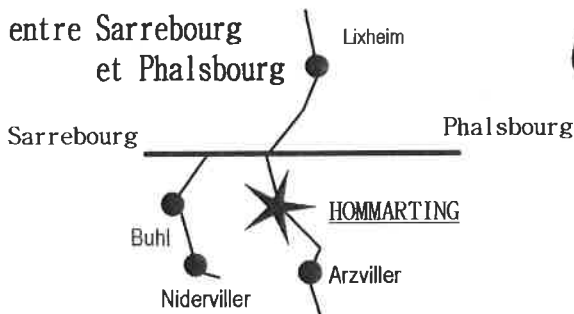


# HOMMARTING

dans la Rue



18<sup>ème</sup> FOIRE  
DE PRINTEMPS

DIMANCHE  
13  
MAI 2018

BROCANTAGE - MARCHÉ AUX PUCES  
BRADERIE - GRAND DÉBALLAGE

**RESERVEZ DES MAINTENANT VOTRE EMPLACEMENT**  
**La Place jusqu'à 5 mètres 10 Euros et 2 euros le mètre Supplémentaire .**

en renvoyant le talon-réponse accompagné de votre chèque à l'ordre de :  
Les Pucés du 12 Maison de l'école 57405 HOMMARTING  
pour plus de renseignements téléphonez au 0615963634 et laissez votre message

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

N° Carte d'identité \_\_\_\_\_ délivrée le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

RESERVE UN EMPLACEMENT DE \_\_\_\_\_ METRES LINEAIRES A 2 EUROS LE METRE (Minimum 5ml)  
Ci - joint la somme de : \_\_\_\_\_ (à l'ordre des Pucés du 12)

**Tout coupon incomplet ou non accompagné du paiement ne sera pas pris en compte, aucune inscription ne se fera sans coupon .**

Voir conditions et règlement au verso

# REGLEMENT

- . Le Marché aux Puces, la Brocante et la Braderie sont ouverts à tous, à conditions de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné du règlement.
- . Les stands de boissons et restauration sont exclus puisque réservés à l'organisateur.
- . La vente d' armes blanches ou à percussion est strictement interdite .
- . Le prix du mètre est de 2 Euros avec un minimum de 5 ml .
- . Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures . Les places non occupées à 9 heures seront redistribuées .
- . Chaque exposant est prié de laisser son emplacement en état propre au plus tard pour 20 heures
- . En cas de non respect de ce règlement , " les Puces du 12 " seront seuls juge pour les dispositions qui s' imposent.
- . Ce règlement a été déposé à la Mairie de Hommarting

**Tout coupon incomplet ou non accompagné du paiement ne sera pas pris en compte , aucune inscription ne se fera sans coupon .**